



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE



UNIFORMATION ET LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DU SPORT

Faisons équipe en 2015!



Introduction

En **mars 2015**, les partenaires sociaux de votre branche professionnelle ont désigné à l'unanimité UNIFORMATION pour vous accompagner dans vos projets de formation.

Un arrêté publié le **21 juillet** étend les accords à l'ensemble des structures sportives.



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Sommaire



Présentation d'Uniformation et contributions



Les critères 2015

- Plan
- Professionnalisation



Les dispositifs mobilisables par le salarié



Réforme 2015: le Conseil en évolution professionnelle et le Compte personnel de formation.



Présentation d'Uniformation

Uniformation couvre les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'habitat social et de la protection sociale:

- 21 branches professionnelles
- 49 308 entreprises
- 1,09 million de salariés

Focus

Uniformation en Région Centre Val de Loire

- Déléguée Interrégionale: Michèle Janvier
- 2 conseillers: *Isabelle ARTHUIS, Romain ARTIGES*
- 1 assistante formation: Marianne Thomas
- centre@uniformation.fr

Vos contributions

Contributions LEGALES		0,55%	1,00%		
Dont	Plan de formation	0,40%	0,20%	0,10%	NC
	Professionalisation	0,15%	0,30%	0,30%	0,40%
	CIF CDI	NC	0,15%	0,20%	0,20%
	CPF	NC	0,20%	0,20%	0,20%
	FPSPP	NC	0,15%	0,20%	0,20%
Contributions CONVENTIONNELLES PLAN		1,05%	0,20%	0,15%	0,10%
Paritarisme		0,06%	0,06%	0,06%	0,06%
CIF Bénévole		0,02%	0,02%	0,02%	0,02%
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		1,68%	1,28%	1,23%	1,18%



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE



Les critères de prise en charge

2015



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Les critères PLAN 2015 MSB < 1M€



STRUCTURE DONT MSB < A 1M€	
Moins de 10 salariés	de 10 à 49 salariés avec MSB < à 1 M€

PLAN DE FORMATION		
BUDGET	NC	NC

FONDS MUTUALISES	FONDS LEGAUX Demande d'Aide Financière (DAF) <i>Plafond annuel /structure</i>	1000 € HT	1500€ HT
	Demande d'Aide Financière (DAF) Aide exceptionnelle FPSPP 2015	1000 €HT / DAF *	NC
	FONDS CONVENTIONNELS Demande D'Aide Financière (DAF)	Prise en charge au réel (ni coût horaire ni plafond)	



Les critères PLAN 2015 MSB > 1M€



STRUCTURE DONT MSB > A 1M€		
Moins de 10 salariés	de 10 à 49 salariés avec MSB > à 1 M€	+50 salariés

PLAN DE FORMATION

BUDGET	Demande de remboursement (DR)	90% de la contribution nette	90% de la contribution nette	90% de la contribution nette
			90% de la contribution nette	

FONDS MUTUALISES	FONDS LEGAUX Demande d'Aide Financière (DAF) <i>Plafond annuel /structure</i>	1000 € HT	1500€ HT	2500€ HT
	Demande d'Aide Financière (DAF) Aide exceptionnelle FPSPP	1000 €HT / DAF *	NC	NC
	FONDS CONVENTIONNELS Demande D'Aide Financière (DAF)	NC	NC	NC



Les conditions de prise en charge

DAF « légales »

- 40€ HT/h pour des actions < à 70h
- 25€ HT/h pour des actions >à 70h
- 56 € HT/h pour les bilans de compétences et démarche VAE

DAF « conventionnelles »

- Pas de plafonds

Actions collectives nationales ou territoriales

- 1800 €HT/jour Maxi (incluant la location de salle et la logistique)

FOCUS

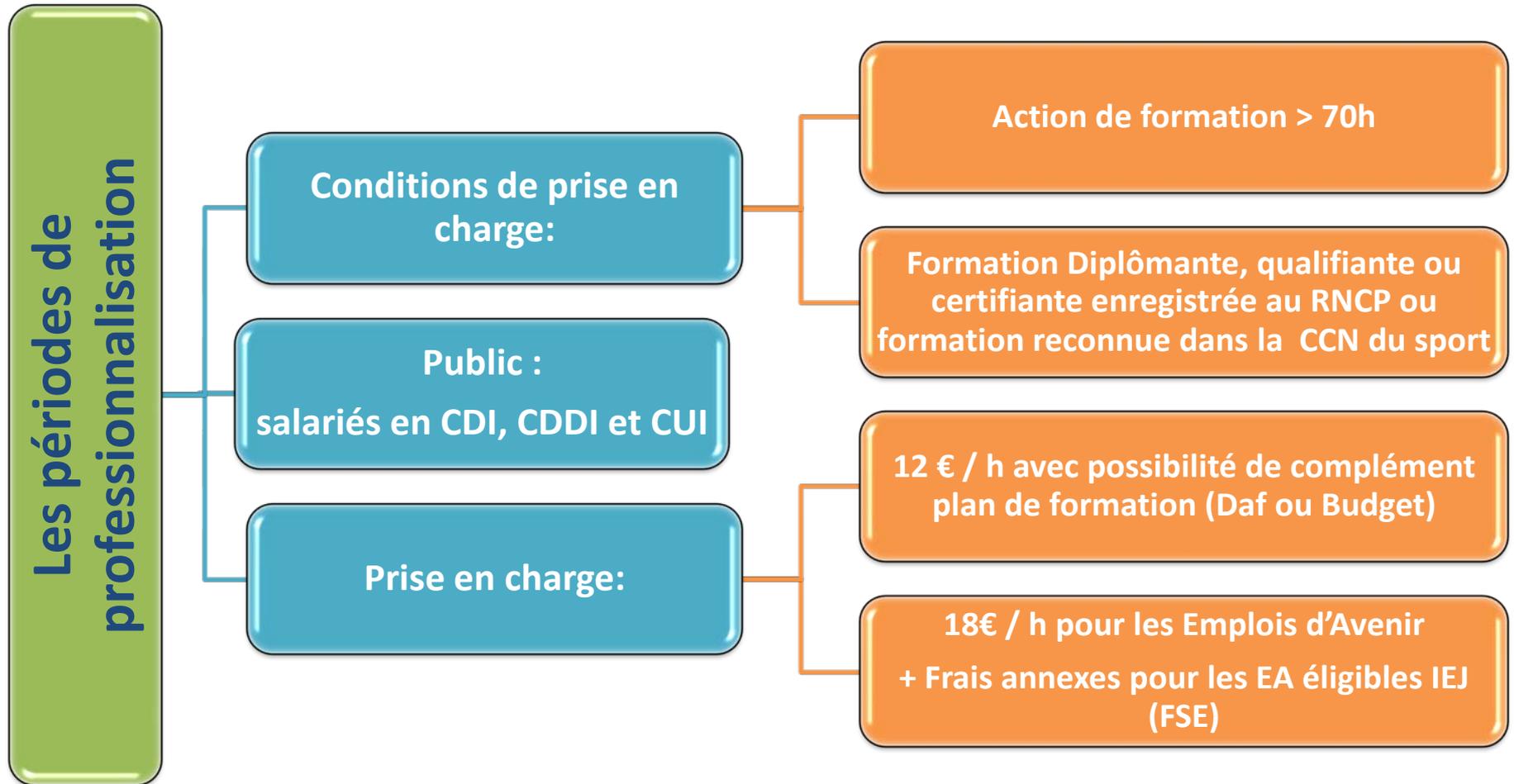
Et les frais annexes?

- 25€/repas (plafond)
- 110€/nuit (plafond)
- Barème fiscal 6 CV ou billet SNCF 2nde classe
- Rémunération et/ou allocation de formation **si remplacement du salarié**



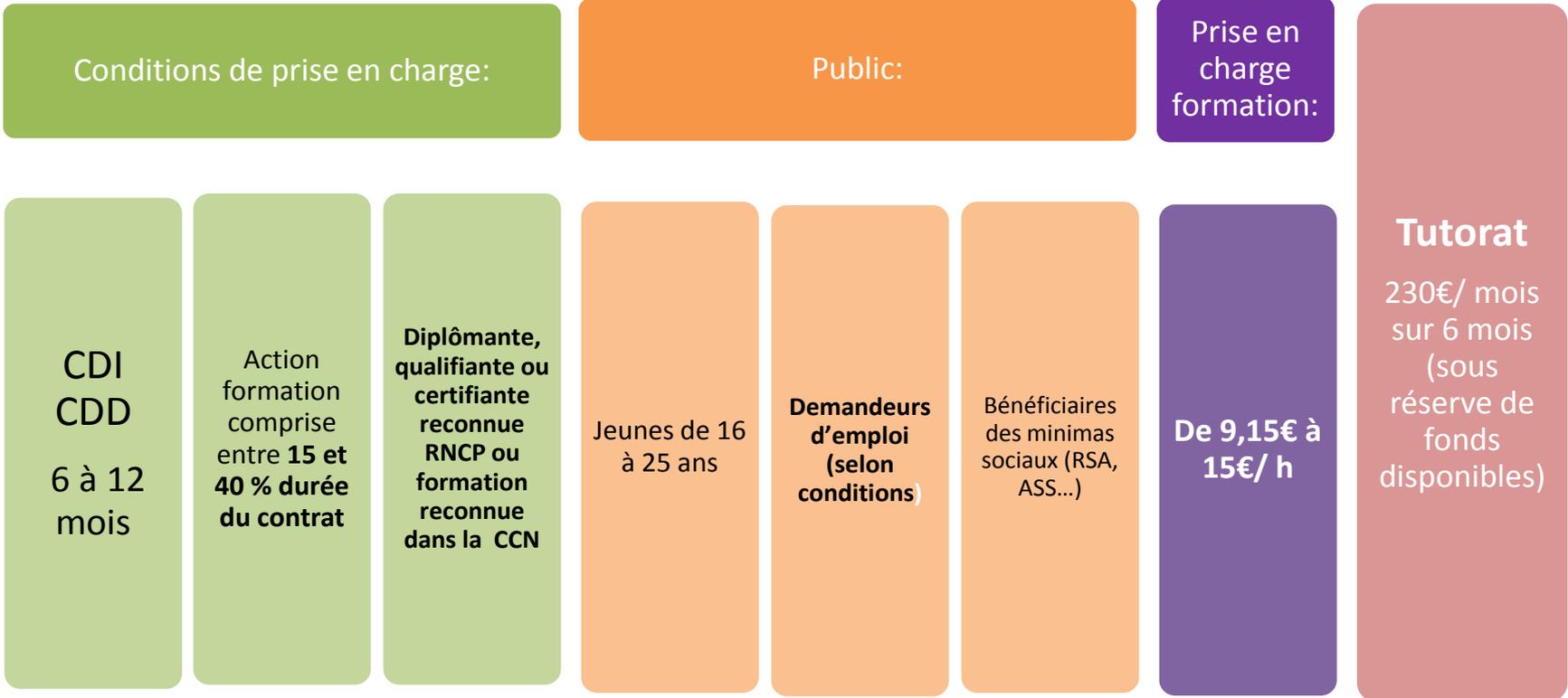
La Professionnalisation:

Contrats et Périodes de professionnalisation



Les critères 2015

Les contrats de professionnalisation





Les modalités

Comment
déposer une
Demande d'Aide
financière?

- Avant le début de la formation:
https://opca.uniformation.fr/web_privé2/
- Saisir/imprimer sa demande de prise en charge et joindre devis et programme de formation

Quand et
comment se
fait-on
rembourser?

- Au maximum 1 mois après le terme de la formation:
https://opca.uniformation.fr/web_privé2/
- Saisir/imprimer sa demande de règlement et joindre la facture/convention de formation/attestations de présence



LES DISPOSITIFS MOBILISABLES PAR LE SALARIE

BILAN DE COMPÉTENCE, VAE, CIF, CPF ET CEP



Le Bilan de Compétences

La Validation des Acquis de l'expérience





LE CONGE BILAN DE COMPETENCES

Ses Objectifs pour le salarié

Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations ;

Organiser ses priorités professionnelles

Utiliser ses atouts comme instrument de négociation pour un emploi, une formation ou en termes de choix de carrière.

Objectifs indirects pour l'entreprise

Mieux organiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;

Favoriser la gestion des carrières et la mobilité professionnelle.



LE CONGE BILAN DE COMPETENCES

- **CDI** : 5 ans d'activité salarié et 1 an d'ancienneté dans son entreprise
- **CDD** : 24 mois d'activité salarié sur les 5 dernières années dont 4 mois en cdd sur les 12 derniers mois

CRITERES

DUREE

- **24 h Maximum**
- **PEUT ETRE REALISER HORS TEMPS DE TRAVAIL**

- Dépôt 2 mois avant le début du bilan (dossier à télécharger sur le site [uniformation](http://uniformation.fr))

DEMARCHES

MODALITES

- le bilan doit être effectué par un organisme agréé par Uniformation, voir notre site www.uniformation.fr



La VAE



La Validation des Acquis de l'Expérience

- **Plafond à 56 € HT/ h**
- Rémunération : 100 % du salaire dans la limite de
- 2.3 fois le plafond de la sécurité sociale

Financements
CIF (Congé VAE)

Conditions

- **ANCIENNETE nécessaire pour obtenir le financement de l'accompagnement :**
- CDI : pas de condition d'ancienneté
- CDD : 24 mois d'activité salarié sur les 5 dernières années

- **24 h Maximum**
- 72 h si la certification visée est de niveau V

Durée

Modalités

- **Dépôt:** 2 mois avant le début l'accompagnement (dossier à télécharger sur l'espace salarié www.uniformation.fr)
- **Pendant ou hors temps de travail**



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE



LE CIF CDD, CDI et LE CIF BÉNÉVOLE

CIF CDD, CDI les critères



	CIF CDD	CIF CDI
CONDITIONS D'ELIGIBILITES dont	24 mois d'activités au cours des 5 dernières années	
	4 mois en CDD au cours des 12 derniers mois	12 mois dans l'entreprise actuelle
DUREE	1607H MAXIMUM	
PRISE EN CHARGE	COUTS PEDAGOGIQUE (15€ HT /h) + REMUNERATION dans la limite des plafonds + FRAIS ANNEXES dans la limite des plafonds	
MODALITES	Dépôt du dossier minimum 3 mois avant le début de la formation	Dépôt du dossier en fonction des dates des commissions. Attention: : Critères de priorités / délais d'attente de 6 mois à plus de 3 ans.



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE



Le CIF BENEVOLE

Avenant 98 à la CCN du sport du 15/12/14

Article 2: « une contribution CIF bénévole à verser à l'OPCA désigné est due par toutes les entreprises de la branche sur la base d'un taux de 0,02% de la MSB avec un minimum et un maximum fixés comme suit:

Pour les entreprises
moins de 10 salariés

- 2€ minimum et
5000 € maximum

Pour les entreprises
de plus de 10 salariés

- 10 € minimum et
5000€ maximum

CIF Bénévole

Pour Qui?

Etre à la fois:

- Salarié et Dirigeant bénévole: remplissant des fonctions de gestion, d'encadrement

Justifier d'une activité salariée d'au moins 24 mois dont 12 mois dans l'entreprise

Objectif : permettre la prise en charge des salaires de la personne pendant ses absences sur son temps de travail

Etre titulaire d'une licence délivrée par une fédération

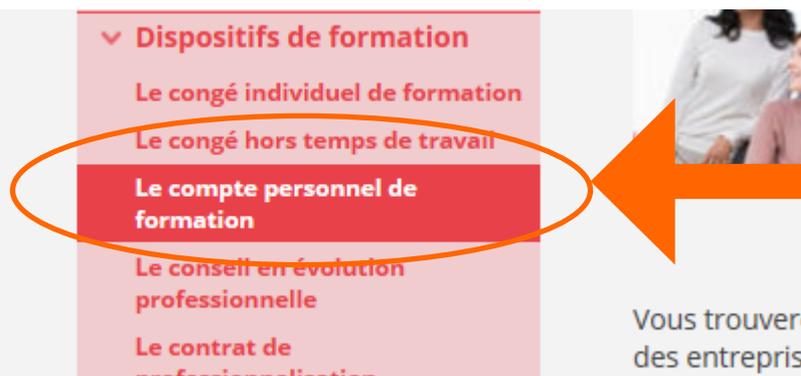
Obtenir une autorisation d'absence de son employeur

JE SUIS TON COMPTE PERSONNEL
DE FORMATION ET JE
NE VAIS PLUS
TE QUITTER !



Le Compte Personnel de Formation CPF





CONDITIONS

L'action de formation doit être éligible aux listes CPF

Le dossier doit être déposé au minimum 2 mois avant le début de l'action

PRISE EN CHARGE

Coût pédagogique

- 40€HT/h pour action de formation < à 70h
- 25€HT/h pour action de formation > 70h

Rémunération

- 50% maximum du coût pédagogique attribué à un dossier (si sur le temps de travail)

Frais annexes

- Selon barème Uniformation

Si le projet de formation est soutenu par l'employeur :

**période de
 professionnalisation (prise en
 charge 12 euros de l'heure)**

Ou budget plan de formation

**Ou fonds propres de
 l'employeur**



Si le projet n'est pas soutenu par l'employeur :

Autofinancement

**Bascule vers un autre dispositif (CIF / CIF HTT /
 Congé vae)**

TOUS LES SALARIÉS

ou demandeurs d'emploi de 16 ans jusqu'à la retraite.



24h
DE FORMATION

créditées chaque année pendant 5 ans, puis 12 heures pendant 3 ans avec un maximum de 150 heures.



LES FORMATIONS

certifiantes **uniquement** seront financées grâce au CPF ainsi que celles en lien avec une VAE ou le socle de compétences.



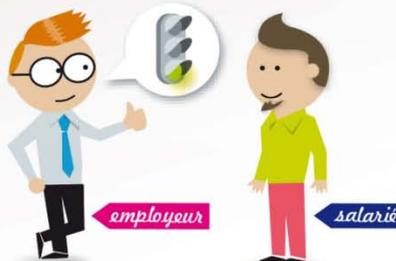
UN COMPTE EN LIGNE

géré par la Caisse des dépôts et consignations pour que chaque salarié puisse consulter le nombre d'heures acquises et la liste des formations dont il peut bénéficier.



ACCORD DE L'EMPLOYEUR

nécessaire pour les formations certifiantes se déroulant sur le temps de travail (hors VAE/socle)



LIBRE

Utilisation hors du temps de travail.





LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNEL CEP



Qu'est-ce
que c'est?

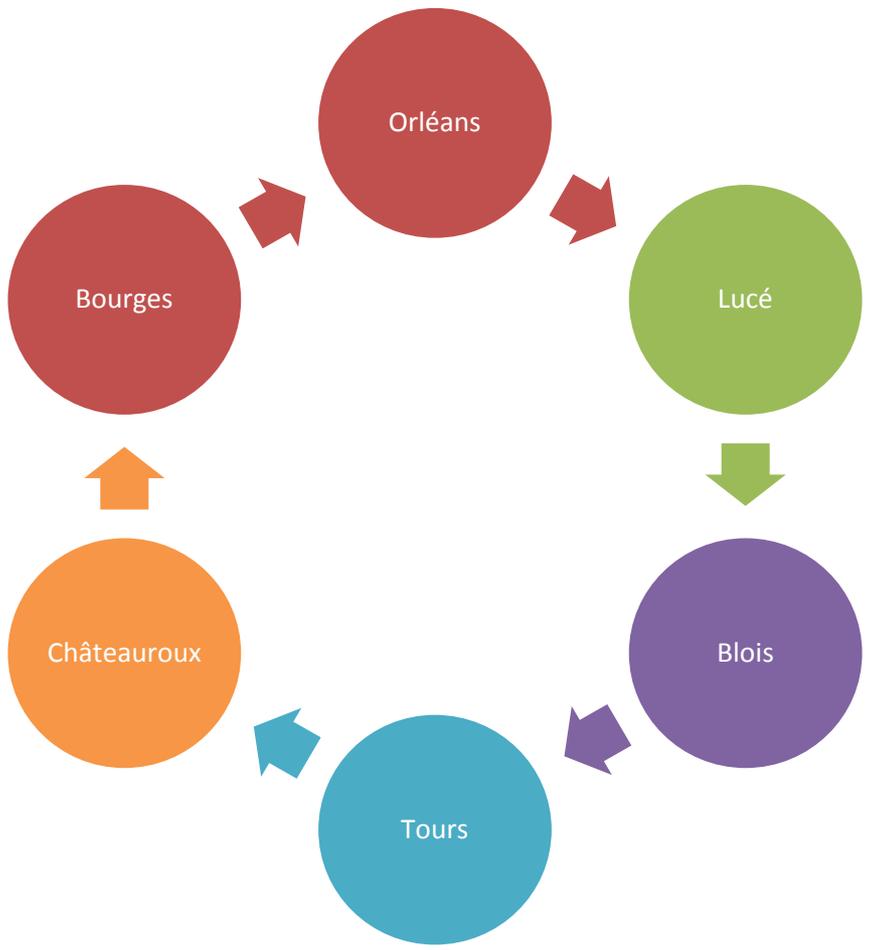
- Le CEP permet à **chaque actif de disposer d'une prestation de conseil**, dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel.
- C'est un appui à l'élaboration et la **concrétisation des projets personnels d'évolution professionnelle**

Qui est
concerné
par le CEP ?

- Gratuit, il est accessible à **tout actif** : salarié à temps complet ou partiel, apprenti, stagiaire rémunéré ou encore bénévole de structure associative.

- UN ACCUEIL AVEC UNE ACCESSIBILITÉ VARIÉE :
 - PENDANT LES **PERMANENCES INDIVIDUELLES** : [HTTP://WWW.UNIFORMATION.FR/ACTUALITES/REGIONALES/UNIFORMATION-CENTRE-OUEST/CENTRE](http://www.uniformalion.fr/actualites/regionales/uniformalion-centre-ouest/centre)
 - UN **SITE INTERNET** DÉDIÉ : [HTTP://MONCEP.UNIFORMATION.FR/](http://moncep.uniformalion.fr/)
 - UNE **PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE NATIONALE** **0969 369 469**
- UNE **EVALUATION EN NIV1** POUR VÉRIFIER LA NÉCESSITÉ D'ORIENTER LE SALARIÉ SOIT DIRECTEMENT AU NIVEAU N3 (FINANCEMENTS) **SOIT** DE MOBILISER UN ACCOMPAGNEMENT EN N2

Lieux des permanences 2015



Vos interlocuteurs

Conseillers en Formation:

- Isabelle ARTHUIS: 18/36/37
- Romain ARTIGES: 28/41/45

Assistantes Formation:

- Marianne Thomas:

Conseiller CEP

- Hélène REVERDY: Conseillère en évolution professionnelle
- Isabelle ARTHUIS: 18/36/37
- Romain ARTIGES: 28/41/45

centre@uniformalion.fr

0 820 205 206